

Plan national d'attribution des fréquences

Arrêté du 11 novembre 2015

Le Conseil fédéral suisse

décide:

Le Plan national d'attribution des fréquences¹ du 6 octobre 2015 est approuvé et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

11 novembre 2015

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ Le Plan national d'attribution des fréquences est publié sous la forme d'un renvoi (rapport entre l'art. 5 al. 1 et l'art. 13 al. 2 LPubl, RS **170.512**). Il peut être demandé à l'Office fédéral de la communication, Concessions et gestion des fréquences, Case postale, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne; il figure également à l'adresse internet suivante: www.bakom.admin.ch > Thèmes > Fréquences et antennes > Plan national d'attribution des fréquences.